



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du vendredi 10 octobre 2014 - de la part de Stéphane Le Foll

EDUCATION NATIONALE

Une demi-journée banalisée pour organiser la consultation nationale pour les projets de programmes de maternelle et de socle commun. **L'école de demain se bâtit dans un dialogue permanent.** C'est pour cette raison que l'ensemble des professionnels de l'école sont consultés sur une demi-journée sur les projets de programmes de maternelle et de socle commun proposés par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Afin de rendre cette consultation exceptionnelle accessible à tous les personnels, le ministère a demandé aux académies d'organiser sur une demi-journée cette consultation. Dans certaines académies, cette demi-journée se fait sur le temps scolaire et par conséquent, l'ensemble des personnels étant mobilisé, l'accueil des élèves ne peut se faire. Certaines communes mettent en place une solution temporaire d'accueil. **Le socle commun étant un sujet majeur, cette demi-journée était vraiment nécessaire mais il n'a jamais été question d'en programmer une autre. Nous avons conscience des problèmes qu'elle a pu poser pour de nombreux parents et c'est pourquoi ce dispositif demeure tout à fait exceptionnel.**

PRIX NOBEL DE LA PAIX

Le Prix Nobel de la Paix décerné conjointement à Malala Yousafzai et à Kailash Satyarthi récompense leur engagement remarquable en faveur des droits des enfants. François Hollande a salué vendredi 10 octobre le courage immense de Malala Yousafzai pour **le droit à l'éducation**, notamment des filles, et l'action obstinée de Kailash Satyarthi pour dénoncer **le travail des enfants**. Rappelons que les enfants restent les premières victimes des conflits dans le monde. Ce sont eux qui sont massacrés, pris en otage, quand ils ne sont pas enrôlés de force. Beaucoup trop dans trop de pays encore sont privés du droit fondamental à l'éducation. **La France réaffirme à cette occasion sa détermination à agir dans le cadre des conventions internationales pour la protection effective des droits des enfants.**

MALI – ACTION BARKHANE

Les groupes armés terroristes qui tentent de déstabiliser les Etats du Sahel et le Mali en particulier ont conduit récemment des attaques meurtrières contre les unités de la mission des Nations Unies au nord du Mali. Au moment où, à Alger, les négociations pour un accord de paix au Mali et une réconciliation durable dans ce pays vont reprendre, **ils menacent la paix et la sécurité de l'ensemble de la région.** C'est pourquoi le Président de la République a demandé aux forces françaises de **l'opération Barkhane**, déployées pour appuyer les forces de sécurité des Etats du Sahel et la mission des Nations Unies au Mali, **de poursuivre la traque des groupes armés terroristes responsables de ces attaques.** Dans ce cadre, et en coopération avec les autorités nigériennes, les forces armées françaises ont de nouveau **intercepté et détruit** dans la nuit du jeudi 09 octobre au nord du Niger **un convoi de véhicules armés d'AQMI qui transportait des armes de la Libye vers le Mali.** L'intervention a permis de saisir une importante quantité d'armes et de neutraliser les convoyeurs dont une partie a été capturée. **Le Président de la République réaffirme la détermination de la France à assumer toutes ses responsabilités dans la lutte contre les groupes armés terroristes qui menacent la paix et la sécurité, en Afrique comme au Moyen-Orient.**

GAZA – CONFERENCE DES DONATEURS

Laurent Fabius coprésidera le 12 octobre au Caire la conférence des donateurs en faveur de Gaza, organisée à l'initiative de l'Egypte et de la Norvège. Lors de cette conférence, la communauté internationale exprimera sa solidarité envers la population de Gaza et **son appui à la reconstruction et au développement.** Nous souhaitons que cette conférence ouvre la voie à une reprise rapide des discussions indirectes au Caire, pour **consolider l'accord de cessez-le-feu du 26 août.** En marge de la conférence, M. Laurent Fabius s'entretiendra avec ses principaux partenaires en vue de la nécessaire relance des négociations de paix, permettant de **concrétiser la solution des deux Etats.**

CLIMAT - COP21

Le Président de la République a reçu ce jour Arnold SCHWARZENEGGER, ancien gouverneur de Californie, et fondateur du R20, réseau de régions engagées sur les enjeux climatiques, qui organise au Conseil économique, social et environnemental un Sommet des régions pour le climat du 9 au 11 octobre. Il a salué l'engagement d'une personnalité mondialement connue en faveur de la préservation de l'environnement et du climat, et souligné l'importance de la mobilisation des acteurs de la société civile, et des collectivités locales en particulier, **pour la réussite de la 21^{ème} conférence internationale sur le climat (COP21), qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre sur le site du Bourget**. Il a rappelé que la France veut promouvoir dans cette perspective un « agenda des solutions », qui montre la compatibilité entre développement économique et social, et lutte contre le réchauffement climatique. A l'instar de Nicolas Hulot, envoyé spécial pour la protection de la planète, **le Président de la République a souhaité que toutes les personnalités désireuses de s'investir dans la réussite de Paris-climat 2015, à l'exemple d'Arnold Schwarzenegger, constituent un cercle de médiateurs et de porte-parole qui puissent sensibiliser et mobiliser de par le monde le grand public, comme les décideurs, sur cet enjeu majeur.**

COMPTE PENIBILITE

Marisol Touraine et François Rebsamen ont signé vendredi 10 octobre les décrets mettant en œuvre le compte personnel de prévention de la pénibilité prévu par la loi du 20 janvier 2014 dite de réforme des retraites. Les décrets publiés aujourd'hui au Journal Officiel précisent les solutions concrètes pour mettre en œuvre le compte pour les salariés et les employeurs : les règles d'acquisition des points et l'utilisation qui peut en être faite, le taux des cotisations versées par l'employeur au titre de la prévention de la pénibilité, les facteurs d'exposition aux risques professionnels, les modalités de contrôle et de traitement des réclamations. **Comme le Premier Ministre l'a annoncé l'été dernier, le décret fixant la liste des facteurs d'exposition aux risques professionnels entrera en vigueur en deux temps** : 1/ Au 1er janvier 2015 pour quatre facteurs (milieu hyperbare, travail de nuit, travail en équipes successives alternantes, travail répétitif) ; 2/ Au 1er janvier 2016 pour les six autres facteurs (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques, bruit, températures extrêmes, agents chimiques dangereux). Un salarié exposé pourra donc acquérir 10 points sur son compte prévention pénibilité en deux ans et demi, voire plus rapidement s'il est exposé à plusieurs facteurs. Ces 10 points lui ouvriront droit, au choix : 1/ au financement de 250 heures de formation ; 2/ à la compensation salariale d'un trimestre à mi-temps ; 3/ à un trimestre de retraite pour partir plus tôt. **Les ministres ont confié parallèlement à Michel de Virville une mission pour accompagner la mise en œuvre des quatre premiers facteurs et préparer celle des six autres facteurs**, en relation étroite avec les branches professionnelles. Cette mission d'appui opérationnel a pour objectif de rendre le dispositif le moins coûteux et le plus simple possible, en particulier pour les TPE et PME. **Michel de Virville livrera un point d'étape à l'été 2015** qui permettra d'apporter, en concertation avec les partenaires sociaux, les adaptations éventuellement nécessaires concernant les seuils, leur mesure et leur mise en œuvre. **La publication de ces décrets fournit un cadre clair** permettant la mise en œuvre effective du compte de prévention de la pénibilité au 1er janvier 2015 : cette mesure de justice sociale profitera à près d'un million de salariés dès 2015, et 3 millions dès 2016. Un nouveau bilan d'étape de la mise en œuvre sera effectué avec les partenaires sociaux à l'été 2016. **La création du compte pénibilité représente un progrès social majeur pour les salariés exposés à des travaux pénibles qui, pour beaucoup, arrivent à l'âge de la retraite dans des conditions physiques dégradées.**

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Ségolène Royal lance la 3^{ème} période des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour 2015-2017, avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWhcumac*. Cette décision permet d'accélérer les économies d'énergie dans tous les secteurs : logement, transport, équipements, industrie, pour engager résolument la France dans la transition énergétique. Cette troisième période double l'ambition de la deuxième période qui s'achève. Cet objectif sera réparti équitablement entre les vendeurs d'énergie sur la base du prix des énergies et des volumes de vente. Le dispositif des certificats d'économies d'énergie sera amélioré, sur la base d'une concertation menée auprès de l'ensemble des parties prenantes depuis mi-2012 et pour répondre aux observations de la Cour des Comptes dans son rapport d'évaluation publié le 16 octobre 2013. La troisième période des certificats d'économies d'énergie permettra de : **favoriser de nouvelles actions pour la montée en puissance de l'efficacité énergétique**. Des programmes spécifiques seront dédiés au financement des passeports de la rénovation énergétique, à la mobilité et à la logistique durables, ainsi qu'à l'alimentation du fonds de garantie de la rénovation énergétique, créé par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte ; **instaurer le recours obligatoire aux**

professionnels « reconnus garants de l'environnement » (RGE) en cohérence avec les autres dispositifs publics de soutien à la rénovation énergétique. Elle sera facilitée par la poursuite du financement des programmes de formation destinés aux professionnels du bâtiment ; **simplifier le dispositif, en instituant notamment la standardisation des documents et un processus déclaratif de demande des certificats d'économies d'énergie, couplé à un contrôle a posteriori.** Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, actuellement en cours d'examen à l'Assemblée nationale, engage la France sur la voie de la transition énergétique, en fixant des objectifs ambitieux de réduction de notre consommation d'énergie de 20 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050. Le lancement de la troisième période des CEE, à un niveau d'ambition élevé, participe de l'accélération nécessaire de la politique de baisse de la consommation d'énergie pour atteindre ces objectifs.* L'unité de mesure des Certificats d'Economies d'Energie est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place. La valeur du TWh cumac est actuellement d'environ 4€. **Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) : Il permet aux pouvoirs publics d'imposer aux vendeurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles) l'obligation de faire réaliser des économies d'énergie, tous secteurs confondus (logement, tertiaire, industrie, transports...).** Les obligés sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. L'objectif est défini et réparti sur 3 années entre les opérateurs en fonction des prix de l'énergie et de leurs volumes de ventes. En fin de période, les vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. **Les certificats sont obtenus à la suite d'actions mises en œuvre directement par les opérateurs ou par l'achat auprès d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire de deux centimes d'euro par kWhcumac manquant.**

INTERNET – ZONE RURALE

Axelle Lemaire s'est rendue ce vendredi dans les Hautes-Alpes afin d'y constater l'avancement des travaux d'infrastructure engagés par les collectivités des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes **pour déployer l'Internet très haut débit. Elle a ainsi tenu à souligner le caractère prioritaire du soutien de l'Etat aux projets déployés en zone rurale. Inaugurant un équipement de montée en débit sur la commune d'Antonaves,** la secrétaire d'État a salué les orientations retenues par le Syndicat mixte réunissant les deux départements, dont le projet s'appuie sur la complémentarité des technologies (fibre jusqu'à l'abonné, montée en débit, radio, satellite) pour apporter une réponse adaptée aux besoins de chacun. Axelle Lemaire a également souligné le plein engagement financier et opérationnel de l'Etat dans l'accompagnement des projets de réseau à très haut débit des collectivités. **La secrétaire d'Etat a aussi insisté sur le développement de services et usages numériques, à commencer par les services publics, qui sont autant de réponses nouvelles que l'Etat peut apporter à l'éloignement, territorial comme social.** Le réseau de points d'accès aux services publics et associatifs par visiophonie présenté au cours de la visite à la Maison des services publics de la commune de Serres en est une traduction concrète : il permet de rapprocher un ensemble de service publics des habitants des communes rurales et de limiter les besoins de déplacements dans des zones de montagne. **De telles initiatives contribuent à faire du numérique un levier d'une plus grande égalité entre les territoires et les citoyens.**

A NOTER CETTE SEMAINE

DAECH

Le Président de la République est indigné du crime odieux perpétré par le groupe terroriste Daech qui a assassiné Alan Henning, volontaire humanitaire en Syrie enlevé à Al - Dana en décembre 2013. Ce crime, comme les précédents, ne restera pas impuni. La France continuera de soutenir le peuple et les autorités irakiennes dans leur combat contre le terrorisme. Le Chef de l'Etat adresse ses condoléances à la famille d'Alan Henning et partage la douleur du peuple britannique face à cette barbarie.

EBOLA

La jeune infirmière française, volontaire pour l'organisation Médecins Sans Frontières (MSF) et contaminée par le virus Ebola lors d'une mission au Liberia, est désormais guérie et a quitté l'hôpital Bégin (Saint-Mandé). Marisol

Touraine est très heureuse de cette évolution favorable et salue à nouveau l'engagement et le courage de cette jeune femme, ainsi que la mobilisation de toutes celles et de tous ceux qui se battent sur le front de la terrible épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La ministre a adressé ses remerciements et ses félicitations aux équipes de l'hôpital Bégin (Saint-Mandé), qui ont montré un grand professionnalisme pendant toute la prise en charge de ce premier cas d'Ebola sur le territoire national.

EBOLA – MOBILISATION FRANCAISE

Laurent Fabius a nommé mercredi 8 octobre Mme Christine Fages ambassadrice, coordinatrice de la task-force interministérielle Ebola. La France accentue sa mobilisation pour répondre à la crise : **1.** au niveau bilatéral, **notre aide se concentre**, à la demande de la communauté internationale, **sur la Guinée.** Elle sera renforcée prochainement par **un centre de traitement Ebola**, dont la création a été décidée par le président de la République ; **2.** avec ses contributions multilatérales, **l'aide de la France atteint plus de 70 millions d'euros.** Nous avons pris de nombreuses initiatives pour renforcer la réponse internationale à l'épidémie, en lien avec nos partenaires européens et les organisations internationales. Une infographie présentant les principaux axes de la mobilisation française est disponible à l'adresse suivante : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/sante-securite-alimentaire/lutte-contre-l-epidemie-d-ebola/article/infographie-l-action-de-la-france>.

MISE A JOUR – PLF

La France transmettra son projet de budget à la Commission européenne le 15 octobre. « Il n'y a aucune raison d'être en contradiction avec les règles européennes » (M. Sapin, 07/10/14) : « les baisses d'impôts et de cotisations en faveur des entreprises, les baisses d'impôts en faveur des ménages, la diminution des dépenses : **ce sont exactement les chiffres que nous avons annoncés au printemps dernier, exactement les mêmes** » (M. Sapin, 07/10/14). **La prévision de croissance de 1% pour 2015 a par ailleurs été confirmée par le FMI ce mardi**, qui vient de revoir à la baisse les perspectives de croissance pour la zone euro. L'OCDE avait déjà confirmé cette prévision le mois dernier.

EUROPE – POLITIQUE DE CROISSANCE / EMPLOI DES JEUNES

La conférence de Milan consacrée à l'emploi des jeunes est l'occasion de réaffirmer au cœur des priorités de l'UE « la croissance et l'emploi ». **Les 6 Md € déployés en 2013 pour la période 2014-2015 ont été une avancée.** Mais « à l'échelle de l'Europe, c'est trop peu. Il faut aller jusqu'à 20 Md € » (PR, 08/10/14).

LITTERATURE – PRIX NOBEL

Jeudi 9 octobre, **le Président de la République a adressé à Patrick Modiano ses plus chaleureuses félicitations. Le Prix Nobel de littérature qui vient de lui être décerné, consacre une œuvre considérable qui explore les subtilités de la mémoire et la complexité de l'identité.** Depuis la « Place de l'Etoile », publié en 1968, il a collectionné les prix et les récompenses, notamment le Goncourt avec « Rue des boutiques obscures » en 1978. Il emmène ses lecteurs jusqu'au profond trouble de la sombre période de l'Occupation. Et il cherche à comprendre comment les événements conduisent des individus à se perdre comme à se révéler. Le Président a salué sa maison d'édition, Gallimard, qui l'accompagne depuis son premier livre. Patrick Modiano a également contribué à de nombreux films inspirés de ses romans, notamment « Lacombe Lucien » de Louis Malle. **La République est fière, à travers ce prix Nobel, de la reconnaissance mondiale à l'un de nos plus grands écrivains. Patrick Modiano est le quinzième Français à recevoir cette éminente distinction, confirmant le grand rayonnement de notre littérature.**

ROYAUME -UNI

Le Premier ministre était à Londres lundi 6 octobre pour rencontrer les principaux acteurs politiques et économiques britanniques : David Cameron, Ed Miliband, les représentants de la City. Ce déplacement fait suite à ceux récents en Espagne, en Italie et en Allemagne. **C'était un déplacement pour valoriser l'attractivité économique de la France : 1/ Le « gouvernement est pro-business » :** « la France veut faire du soutien aux investissements et à l'entreprise la condition fondamentale de son redressement économique » ; **2/ Le gouvernement se donne « un objectif [...] : refaire de la France la 1^{ère} puissance économique en Europe » ; 3/ « Si les Français sont les bienvenus à Londres, les Britanniques sont encore plus les bienvenus en France [...] Je vous invite, vous de la place de Londres, à venir investir en France »** (PM, 06/10/14). **C'était un déplacement pour porter le message de la France en Europe :**

1/ L' Europe a besoin d'une « réorientation » de sa politique économique en faveur de la croissance (PM, 06/10/14) ; **2/ L'Europe a « besoin de réformes »** : pour « la simplifier », pour « rendre son action plus lisible, pour la rapprocher des peuples, pour combler ce vide démocratique dont on parle depuis des décennies sans jamais réellement prendre les mesures adaptées » ; **3/ Mais l'Europe a déjà accompli « des pas de géant », par exemple pour réformer les règles financières** : « elle a créé des autorités communes pour superviser les banques, les assurances, les fonds de pension. Elle a contraint les banques à renforcer leurs fonds propres. Elle a mis en place des règles pour encadrer les rémunérations, pour renforcer la transparence et la protection des investisseurs » (PM, 06/10/14). **C'était un déplacement pour marquer l'attachement de la France au Royaume-Uni : 1/ « La France souhaite que le Royaume-Uni reste dans l'Union européenne », c'est « son destin ».** « Le Royaume-Uni, et tout particulièrement la City, perdrait beaucoup à vouloir tourner le dos à l'Europe ». **2/ « L'Europe s'affaiblit lorsque les nations se divisent** ou lorsque le régionalisme divise ses nations » (PM, 06/10/14).

MISE A JOUR - MARCHE DU TRAVAIL – INDEMNISATION CHOMAGE

La France est engagée dans un vaste mouvement de réformes, nécessaire pour améliorer la compétitivité. Plusieurs réformes importantes ont été conduites depuis 2 ans : sécurisation de l'emploi, formation professionnelle, application sur le détachement des travailleurs. **D'autres réformes importantes sont engagées. « Il y a demain une discussion qui s'engage entre les partenaires sociaux pour la modernisation du dialogue social,** pour favoriser la représentation des salariés (notamment à travers la question des seuils), mais également la simplification des procédures » (PR, 08/10/14). « La négociation sur le dialogue social dans les entreprises, la représentativité des salariés, et la question dite des seuils, qui s'ouvre demain jeudi 9 octobre, et elle doit aboutir avant la fin de l'année » (PM, 08/10/14). **« Il y a la loi qui est prévue sur la croissance et notamment le travail le dimanche »** (PR, 08/10/14). « L'assouplissement de l'ouverture dominicale des commerces, sur la base des recommandations du rapport Bailly » sera ainsi engagé (PM, 08/10/14). **« La question de l'efficacité, de l'équité des règles de [l'assurance-chômage] se posent à chaque négociation, et c'est un débat légitime ».** Mais **« personne ne peut penser sérieusement que le haut niveau de chômage en France résulte d'un refus des chômeurs de travailler, et cette stigmatisation est inacceptable ».** Et « la question des devoirs des chômeurs associés à leurs droits, [...] de l'accompagnement des chômeurs par Pôle Emploi, [...] de l'incitation à la reprise la plus rapide d'une activité, font partie de l'assurance chômage » (PM, 08/10/14). **Ce sont les partenaires sociaux qui auront, pour la prochaine renégociation de l'assurance chômage au plus tard en 2016, la responsabilité de le faire évoluer à nouveau, comme ils l'ont fait en mars 2014,** dans le sens d'une meilleure efficacité pour le retour à l'emploi. C'est dans cet esprit que les « droits rechargeables » sont entrés en vigueur le 1er octobre. **« Nous avons une méthode : le dialogue social et le respect des partenaires sociaux »** (PM, 08/10/14).

RESULTATS - COMPTE PENIBILITE

Les décrets sur le compte pénibilité vont être publiés dans les prochains jours. Fruit de la réforme des retraites, il permettra aux salariés ayant exercé des métiers difficiles d'accumuler des points pour partir plus tôt à la retraite, réduire leur activité ou se voir financer des formations. **Comme prévu, « les critères les plus simples ne posent pas de problèmes d'appréciation. Pour les autres, nous nous donnons une année supplémentaire [avant] leur mise en œuvre »** (M. Touraine, 08/10/14). **4 facteurs de pénibilité seront reconnus dès le 1er janvier 2015** : travail de nuit, travail répétitif, travail en 3-8 et en milieu hyperbare (travaux en caisson hyperbare ou sous-marins). **Les 6 autres seront appliqués au 1er janvier 2016,** pour « définir avec les branches des modes d'emploi applicables » : gestes et postures, bruit, port de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques et températures extrêmes.

PLAN AUTISME

Le président de la République était à Angoulême jeudi 9 octobre pour faire un point d'étape sur le 3^e plan autisme, lancé en mai 2013. **« Tous les engagements [...] pris dans le cadre de ce plan [...] seront respectés dans leur intégralité jusqu'en 2017 »** (PR, 09/10/14). « Dans cette période où l'on parle beaucoup d'économies budgétaires, vous pourriez craindre que le plan autisme soit lui-même concerné, il ne l'est pas » (PR, 09/10/14). **« Le plan autisme, ce sont des moyens » : 205 M€,** permettant notamment : **1/La création de 3 400 places d'accueil supplémentaires d'ici à 2017** pour des enfants et des adultes autistes. Cette rentrée 2014 voit notamment l'ouverture de 30 nouvelles unités d'enseignement en maternelle destinées à des enfants autistes. « Il y aura 100 unités d'ici 2017, c'est-à-dire 1 dans tous les départements ». « Et en fonction de [leur] réussite [...], nous pourrons en ajouter d'autres » (PR, 09/10/14) ; **2/Un dépistage précoce dès l'âge de 18 mois,** avec notamment la création de 310 postes « pour améliorer encore le diagnostic ». **Le plan autisme porte 5 priorités** : le diagnostic, car « plus tôt il

est fait, plus rapide se fait l'accompagnement » ; l'accompagnement « tout long de la vie et d'abord à l'école » ; le soutien aux familles ; la recherche, et « nous arrivons de mieux en mieux » à comprendre ce trouble et à lutter contre ; et la formation, des aidants, des familles, des professionnels. « **C'est ça une politique familiale : c'est une politique qui concerne toutes les familles avec une diversité de prestations, une diversité d'accompagnements.** [...] Les familles qui ont un enfant avec un handicap léger ou lourd doivent aussi être considérées avec beaucoup de respect et avec toute la dignité » (PR, 09/10/14). « **La République, ce n'est pas simplement des institutions,** [...] **c'est la promesse de faire réussir tous les enfants, quelle que soit leur condition,** [...] **leur situation,** [...] **leur handicap** » (PR, 09/10/14). « L'Education nationale fait partie de cette promesse. Mais il faut y ajouter d'autres moyens quand il y a d'autres situations. C'est ce qui est fait pour lutter contre toutes les inégalités » (PR, 09/10/14).

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Premier ministre était jeudi 9 octobre à Valenciennes pour les 10 ans de l'ANRU : 1/Depuis 10 ans, l'ANRU a permis de mobiliser 45 Md€ d'investissement, pour construire 150 000 logements, requalifier 25 quartiers et en rénover 490 ; **2/Malheureusement, « les processus de ségrégation sociale et ethnique sont toujours à l'œuvre »** et « les conditions de vie de près de 7 millions d'habitants des quartiers populaires ne se sont pas améliorées concrètement » ; **3/« Le terrain que nous avons gagné sur l'urbain avec l'ANRU, nous l'avons sans doute parfois perdu sur l'action humaine**, en ne luttant pas assez efficacement contre les inégalités sociales et économiques » et les discriminations (PM, 09/10/14). **Pour l'avenir : 1/Le gouvernement mobilisera 5 Md€ supplémentaires, entre 2014 et 2020**, dans le nouveau programme national de renouvellement urbain. Ils représenteront un effet levier **pour un investissement de près de 20 Md€ au total**. Ce programme s'adressera à 200 quartiers, identifiés par l'ANRU comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds ; **2/Le gouvernement a fait de l'humain et de la réduction des inégalités une priorité de sa politique de la ville** : création des « conseils citoyens » dans les quartiers prioritaires pour donner aux habitants le pouvoir d'agir et de se concerter ; mobilisation de 400 M€ pour le développement économique des quartiers ; « **Les quartiers populaires sont une chance pour notre pays** » (PM, 09/10/14).

COLLECTIVITES LOCALES

Lors du débat sur le PLF 2015, il faudra examiner « des solutions complémentaires pour soutenir l'investissement local » (PM, 09/10/14). « Les élus qui innovent, qui investissent, qui développent leurs territoires [doivent être] encouragés et aidés » (PM, 09/10/14). Le gouvernement « connaît [les] préoccupations [des élus] sur les moyens, sur l'investissement local » (PM, 09/10/14). Il est « très attentif à ces préoccupations » (PM, 09/10/14). **Le soutien aux collectivités, c'est aussi la simplification de leur action.** « **Dès 2015 le coût net des nouvelles normes pour les collectivités devra être nul** » : ce « principe simple » a été fixé dans une circulaire adressée ce jour. « Si un ministère souhaite promouvoir une nouvelle norme ayant un impact sur les collectivités - et cela peut être tout à fait légitime - il devra proposer une simplification équivalente. Je veux désormais imposer cette discipline collective » (PM, 09/10/14). **S'agissant du seuil minimum de 20 000 habitants pour créer des intercommunalités, le gouvernement est « favorable à des dérogations pour les zones de montagne et les territoires ruraux.** [Il] propose, par exemple, de combiner le nouveau seuil avec des critères de nombre de communes ou de densité démographique ». Et il faut faire « confiance aux acteurs locaux: pourquoi ne pas donner aux commissions départementales et aux préfets de département un pouvoir de modulation du seuil ? » (PM, 09/10/14).

DIALOGUE SOCIAL – NEGOCIATION

La négociation entre les partenaires sociaux qui s'est ouverte jeudi 09 octobre « vise à renforcer l'efficacité du dialogue social, sa fluidité, la capacité à être utile aux entreprises et aux salariés [...]. Cela passe peut-être par des mécanismes plus simples et plus directs » (F. Rebsamen, 09/10/14). « **Résumer [la négociation à la question des seuils] est réducteur [...]** Il faut faciliter la vie de l'entreprise, assurément, mais en améliorant la représentation des salariés » et ceci grâce au dialogue social : « il faut cesser de le considérer comme un irritant, [il] n'entrave pas la vie de l'entreprise » (F. Rebsamen, 09/10/14). « **Il existe une volonté des partenaires sociaux, en dépit des oppositions, d'avancer dans la voie de réformes utiles.** » Ils l'ont montré récemment, à travers l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi ou l'accord du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle.

DEFENSE – LIBERTE D'ASSOCIATION

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu 2 arrêts concernant la liberté d'association dans la communauté militaire. La CEDH « dit qu'il faut la liberté d'association dans les armées et en France, [elle] est interdite » (J-Y Le Drian, 05/10/14). **Le ministère de la Défense a donc pris acte de ces décisions. Le gouvernement va « regarder l'arrêt et faire en sorte que l'article 11 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme soit aussi appliqué [...] La question d'inflexions nécessaires pour une meilleure concertation des militaires [...] est un sujet qui se pose (J-Y Le Drian, 05/10/14) : 1/ Depuis 1 an et demi maintenant, conformément aux engagements du nouveau Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité nationale, un travail de réflexion a été lancé pour rénover la concertation militaire. 2/ Ce travail est engagé dans le dialogue avec les chefs militaires et les instances de concertation militaires.** Pour autant l'article 11 stipule que « des restrictions législatives [...] peuvent être apportées au droit d'association, en particulier dans la Défense [...] Ainsi la question des « syndicats dans l'armée [...] n'est pas à l'ordre du jour ».

RESULTATS – SIMPLIFICATION – EOLIEN

L'activité dans l'éolien a connu une croissance soutenue de près de 70 % au 1^{er} semestre 2014 : 420 mégawatts (MW) ont été raccordés sur les 6 premiers mois de l'année, contre 248 MW sur la même période de l'an dernier. Ces bons chiffres découlent de l'engagement du gouvernement pour le secteur. 1/ Il a simplifié les procédures pour le secteur, grâce à la loi Brottes sur l'énergie, adoptée en mars 2013. Il est désormais plus simple de développer des projets. La règle des 5 mâts, qui imposait un minimum de 5 mâts pour implanter un champ d'éoliennes, a notamment été supprimée, ainsi que les zones de développement éolien. 2/ Il a donné de la visibilité aux acteurs, en les rassurant sur leurs tarifs. Après l'annulation fin mai par le Conseil d'État du tarif bonifié de rachat de l'électricité produite par les éoliennes, le gouvernement a adopté un nouvel arrêté, en vigueur depuis le 1er juillet, qui confirme le tarif fixé à 82 € / MWh. Le vote de la loi de transition énergétique accentuera le développement des ENR pour diversifier la production du pays et atteindre l'objectif de 32 % d'ENR dans la consommation énergétique finale en 2030, par : des mesures de simplification et la généralisation de l'autorisation unique qui permettra de raccourcir les délais de réalisation des projets ; un financement participatif de la production d'électricité et de chaleur, qui contribuera à développer l'offre individuelle, collective et territoriale ; la modernisation de la gestion des concessions hydroélectriques, afin de mieux y associer les collectivités. A noter aussi que dans le photovoltaïque, l'augmentation est de 9% : 399 MW ont été raccordés au cours des 6 premiers mois de l'année.

NOUVELLE POLITIQUE DE L'ALIMENTATION

Le gouvernement engage une nouvelle politique de l'alimentation : « le modèle alimentaire français est un bien collectif qu'il faut transmettre aux générations futures ». « Il faut éviter que la seule logique du prix l'emporte et entraîne une baisse de qualité » (S. Le Foll, 07/10/14). Elle s'articule autour de 4 priorités définies dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt: la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le renforcement de l'ancrage territorial de l'alimentation. Pour les concrétiser, il est notamment prévu, avec les ministères de l'éducation nationale, de la justice, de la santé, des armées : 1/ L'accompagnement des opérateurs de la restauration collective vers un accord collectif sur l'amélioration de l'offre alimentaire, la lutte contre le gaspillage et la promotion de notre patrimoine alimentaire, en renforçant la présence des produits français et de proximité. Chaque jour, 10 millions de personnes sont concernées par la restauration collective. L'enjeu, est de « modifier de façon durable les comportements et de promouvoir la diversité [notamment] avec l'aide de l'éducation nationale ». 2/ La promotion d'initiatives innovantes grâce à un large appel à projet national doté de 600 000 € ; 3/ L'amélioration de l'offre alimentaire en milieu carcéral et aide à la réinsertion professionnelle via des formations aux métiers de bouche ; 4/ La facilitation des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés ; 5/ Par ailleurs, un accord sera signé avec les producteurs de boissons rafraîchissantes qui s'engageront à limiter la teneur en sucres de leurs produits.

ALIMENTATION

Stéphane Le Foll et Vincent Delozier, Président du Syndicat national des boissons rafraîchissantes (SNBR) ont signé le jeudi 9 octobre 2014 l'accord collectif du secteur des Boissons rafraîchissantes sans alcool (BRSA) dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Les signataires de l'accord collectif (Refresco Gerber France, Orangina Schweppes France, Coca cola Entreprise, Coca cola France et Pepsico France) représentent plus de 80 % du marché français des BRSA en valeur et en volume. Par cette signature, le secteur s'engage à réduire de 5 % le taux moyen de sucres de l'ensemble des BRSA (entre 2010 et 2015). Cet objectif doit se traduire à la fois par la

baisse de la teneur en sucres des boissons (avec ou sans substitution par des édulcorants), par la mise sur le marché de produits moins sucrés et par l'encouragement de la consommation de boissons sans sucres ajoutés. **Le secteur s'engage également à ne plus faire de publicité télévisuelle ou internet pour les BRSA dans les émissions où l'audience est constituée à plus de 35 % d'enfants de moins de douze ans.** L'engagement du secteur traduit sa volonté de participer à l'amélioration de l'offre alimentaire proposée aux consommateurs français, sachant que **les boissons rafraîchissantes contribuent à hauteur de 6% à 11% aux apports en sucres des Français.** Par ailleurs, les entreprises signataires s'engagent, entre 2010 et 2020, à réduire d'au moins 15% la consommation d'eau nécessaire à la production d'un litre de boisson (économie d'environ 600 millions de litres d'eau chaque année), à porter la quantité moyenne de plastique (PET) recyclé dans les emballages à 25% pour les boissons rafraîchissantes sans alcool, et à afficher des consignes de tri complémentaires. **Le Programme National pour l'Alimentation a pour objectif de garantir à tous une alimentation sûre, de qualité et respectueuse de l'environnement. Dans ce cadre, les accords collectifs visent à faire évoluer favorablement la composition nutritionnelle de l'offre alimentaire et la durabilité des modes de production, de transformation et de distribution. Ils reposent sur un partenariat volontaire entre l'Etat et les secteurs professionnels.**

AGRICULTURE – LOI D'AVENIR

Suite à la saisine par 60 députés du groupe UMP sur la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt adoptée définitivement par le Parlement le 11 septembre dernier, le Conseil constitutionnel a rendu sa décision jeudi 9 octobre. **Stéphane Le Foll s'est félicité de la validation par le Conseil constitutionnel de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, à l'exception de quelques dispositions ponctuelles.** En particulier, **la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) et la majoration des aides dont pourront bénéficier les agriculteurs membres de ces groupements sont validées.** Ce dispositif permettra d'amplifier la transition vers l'agro-écologie engagée depuis 2012. Le Ministre note avec satisfaction la validation du renforcement du pouvoir de préemption des SAFER sur les parts sociales. **S'agissant du renforcement du contrôle des structures – système de délivrance des autorisations d'exploiter les terres agricoles en place depuis 1962 – le Conseil constitutionnel a validé les dispositions visant à clarifier et actualiser les objectifs du contrôle,** et à renforcer la lutte contre les agrandissements excessifs, à l'exception de deux dispositions ponctuelles. L'annulation ciblée sur ces points ne remet pas en cause le principe général du contrôle des structures. Le Ministre se félicite que le Conseil constitutionnel ait ainsi confirmé sa décision de 1984, qui avait validé le principe de ce dispositif indispensable à la régulation du foncier agricole. L'interdiction des remises, rabais et ristournes sur les ventes d'antibiotiques à usage vétérinaire afin de lutter plus efficacement contre l'antibiorésistance, est également validée par les Sages. Ces derniers jugent cette mesure proportionnée à l'objectif de protection de la santé publique ; elle s'appliquera à toute personne commercialisant ces produits à compter du 1er janvier 2015. Stéphane Le Foll prend acte de l'annulation, pour des raisons de procédure, du dispositif de désignation des assesseurs auprès des tribunaux paritaires des baux ruraux. Un autre vecteur législatif sera recherché au plus vite pour modifier les règles existantes, conformément aux dispositions qui avaient été adoptées par le Parlement.

EDUCATION – SEINE-SAINT-DENIS

Afin de répondre aux difficultés particulières rencontrées en Seine-Saint-Denis, Najat Vallaud-Belkacem a souhaité jeudi 9 octobre que des mesures soient mises en œuvre pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des enseignants contractuels dans les meilleurs délais. En lien avec les services académiques, plusieurs dispositions seront ainsi prises : le **renforcement du module d'accueil des enseignants contractuels,** afin d'améliorer leur accompagnement dès le recrutement ; le **renforcement du tutorat des contractuels par des enseignants expérimentés,** qui va permettre de développer leur formation et d'approfondir le suivi personnalisé tout au long de l'année scolaire ; la **création d'une nouvelle circonscription académique,** donc la présence d'un inspecteur de l'Education nationale supplémentaire, pour affiner l'accompagnement des enseignants dans ce territoire. A Créteil comme dans les autres académies, le ministère demeure pleinement mobilisé pour améliorer la situation du recrutement et du recours à des contractuels, dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

INTERIEUR – DRONES

Bernard Cazeneuve a indiqué lundi 6 octobre réfléchir à l'utilisation de drones par les forces de sécurité, « dès lors qu'ils ne portent pas atteinte aux libertés » (B. Cazeneuve, 06/10/14). Les drones sont « des outils très performants pour assurer des opérations délicates. Ils permettent de bien mesurer ce qu'est la configuration d'un lieu et par conséquent de bien proportionner l'opération à la réalité du risque ». **L'emploi de drones doit se faire « dans un**

cadre technologiquement maîtrisé [...] Il faut que nous ayons toutes les garanties réglementaires ». « Notre objectif, c'est de faire en sorte que ces nouvelles technologies soient utilisées en tout contexte dans le respect rigoureux du droit et des règles qui régissent les libertés publiques ». Dans le cadre d'un déplacement au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier, le ministre a assisté à une démonstration, utilisant un drone pour une opération de maintien de l'ordre par les gendarmes. Trois drones sont actuellement expérimentés par la gendarmerie sur son site de Saint-Astier. « **Avoir des effectifs, c'est important mais si ces postes ne sont pas équipés au meilleur standard, nous perdons en efficacité** ». « **Nous sommes mobilisés pour faire en sorte que les budgets soient là** et près de 108 millions d'euros seront investis au cours des 3 prochaines années pour équiper la police et la gendarmerie » (B. Cazeneuve, 06/10/14).

SITUATION MENSUELLE BUDGETAIRE – AOÛT 2014

1/ Solde. Le solde général d'exécution au 31 août 2014 s'établit à -94,1 Md€, contre -93,6 Md€ à fin août 2013. Cette dégradation du solde est cohérente avec la prévision votée par le Parlement, qui anticipe une augmentation du déficit de l'Etat en comptabilité budgétaire du fait notamment des dépenses exceptionnelles du nouveau programme d'investissements d'avenir. **Déduction faite des dépenses exceptionnelles, qui sont sans impact sur le solde public et tendent à accroître le patrimoine public, le déficit de l'Etat ressort en diminution de 2,3 Md€.** **2/ Dépenses. Les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 253,9 Md€ au 31 août 2014, contre 257,5 Md€ au 31 août 2013, soit une diminution de 3,6 Md€.** Déduction faite des dépenses exceptionnelles en 2013 et 2014 (investissements d'avenir, dotation au Mécanisme Européen de Stabilité et à la Banque Européenne d'Investissement), le montant des dépenses ressort en diminution de 6,4 Md€ par rapport au 30 août 2013. **Ce montant est cohérent avec la trajectoire de dépense qui découle de la loi de finances pour 2014 et des mesures d'économies complémentaires (1,6 Md€) adoptées dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2014. La charge de la dette, en baisse de 1,5 Md€ par rapport à fin août 2013 (26,7 Md€ contre 28,2 Md€ en 2013) est maîtrisée en raison notamment du maintien des taux d'intérêt à un très faible niveau.** **3/ Recettes. Au 31 août 2014, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 186,1 Md€ contre 190,8 Md€ à fin août 2013, soit une baisse de 4,7 Md€.** Cette évolution est liée à la diminution du produit de l'impôt sur les sociétés, qui s'explique en particulier par l'entrée en vigueur du crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi (CICE). S'agissant de l'impôt sur le revenu, l'écart constaté à fin août par rapport à la même période l'année dernière résulte en partie d'un effet calendaire lié à la fusion des avis d'imposition d'impôt sur le revenu et de contributions sociales. Le produit des recettes non fiscales à fin août s'établit à 7,4 Md€, soit 0,7 Md€ en-deçà du niveau observé à la même date en 2013. Cet écart est lié principalement à un effet calendaire sur le versement des dividendes partiellement compensé par la perception de prélèvements sur les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations. Il n'est pas significatif à ce stade de l'exercice car l'Etat perçoit une part substantielle de ces ressources en fin d'année. **4/ Comptes spéciaux. Le solde des comptes spéciaux s'établit à -26,3 Md€ à fin août 2014 contre -26,9 Md€ à fin août 2013. Le solde des comptes spéciaux n'est pas significatif à ce stade de l'année.** Le déficit au 31 août est principalement dû au fonctionnement du compte d'avances aux collectivités territoriales, par lequel l'Etat avance aux collectivités, en début d'année, le produit des impôts locaux, avant de percevoir effectivement ce produit en fin d'année. **Ce déficit est donc appelé à se résorber au dernier trimestre.**

FRANÇAISE DES JEUX

Michel Sapin, Emmanuel Macron et Christian Eckert ont proposé au conseil d'administration de la Française des Jeux qui s'est tenu le lundi 6 octobre de porter au vote de l'assemblée générale des actionnaires la nomination comme administratrice de Madame Stéphane Pallez en vue d'assurer la succession en tant que présidente-directrice générale de Monsieur Christophe Blanchard-Dignac dont le mandat prend fin le 21 octobre. A la tête de la Française des Jeux depuis octobre 2000, Monsieur Christophe Blanchard-Dignac a développé l'entreprise avec succès en modernisant son offre de jeux dans le respect des valeurs du jeu responsable. Il l'a préparée à l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne en 2010 et a lancé plusieurs chantiers de modernisation dans les domaines de l'organisation commerciale et du développement numérique. **Le Gouvernement salue l'action de modernisation menée par Monsieur Christophe Blanchard-Dignac et l'ambition qu'il a portée à la tête de la Française des Jeux au cours de ces quatorze années.** Madame Stéphane Pallez, administratrice civile hors classe, a exercé diverses fonctions à la direction du Trésor ainsi qu'au sein du cabinet du ministre de l'Economie et des Finances de 1991 à 2004. Elle a ensuite été directrice financière déléguée de France Télécom de 2005 à 2011 et est depuis 2011 présidente-directrice générale de la Caisse centrale de réassurance (CCR), où elle a œuvré à la transformation et à la modernisation de l'entreprise dans le cadre des orientations fixées par l'Etat. Elle a ainsi recentré l'entreprise sur ses

activités « cœur » de réassurance publique au service de l'intérêt général et en particulier contribué à la préservation du régime des catastrophes naturelles et son orientation vers une meilleure connaissance et prévention des risques. **L'Etat veillera à ce que la succession de Madame Stéphane Pallez à la tête de la CCR soit assurée dans les meilleurs délais, dans l'intérêt de l'entreprise, de ses salariés et de toutes les parties prenantes.**

INDUSTRIE – FILIERE NUCLEAIRE

Emmanuel Macron a tenu à exprimer sa satisfaction suite à l'approbation par la Commission européenne mercredi 8 octobre, du projet de construction de deux réacteurs EPR au Royaume-Uni sur le site d'Hinkley point par le groupe EDF. Cette décision est une avancée majeure vers la réalisation du projet. A quelques jours du premier salon international de l'énergie nucléaire qui se tiendra au Bourget, **cette décision témoigne de la compétitivité de la technologie EPR développée par Areva,** de sa réponse aux plus hautes exigences de sûreté et de sa capacité à conquérir des marchés à l'export. Ce projet d'investissement est un marqueur de la coopération bilatérale franco-britannique et de ses retombées en termes d'activités et d'emplois. **Il illustre la place que peut jouer l'énergie nucléaire, aux côtés des énergies renouvelables, dans l'atteinte des objectifs de réductions de gaz à effet de serre que se sont fixés les pays de l'Union européenne.**

CONSOMMATION - DGCCRF

Emmanuel Macron et Carole Delga se sont félicités mercredi 8 octobre de la publication du décret d'application de la loi Consommation, renforçant les moyens de contrôle de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'entrée en vigueur de ce décret permet de donner leur pleine effectivité aux dispositifs créés par la loi Consommation du 17 mars 2014. **Ainsi les manquements formels aux règles d'affichage des prix, d'information du consommateur, ou encore d'application du délai de rétractation pour la vente à distance, pourront désormais faire l'objet d'une injonction et d'une amende administrative** jusqu'à 75 000 euros pour les personnes morales. La première mesure enjoint à un professionnel de se remettre en conformité avec la réglementation dans un délai imparti, tandis que la seconde sanctionne le manquement constaté. Le prononcé des injonctions et des amendes est précédé d'un échange contradictoire avec le professionnel et peut être contesté devant les juridictions administratives. **La loi consommation a également renforcé l'effectivité des délais de paiement légaux entre les entreprises en réduisant la possibilité d'introduire des délais cachés.** Le respect des délais de paiement est un axe prioritaire de la politique du Gouvernement pour le soutien de la trésorerie des entreprises, et un plan de contrôle renforcé sera diligenté d'ici fin 2014. Des amendes administratives pourront être prononcées en cas de non-respect des délais de paiement légaux entre professionnels, jusqu'à 375 000 euros pour les personnes morales. **La loi Consommation du 17 mars 2014 a aussi renforcé les sanctions pénales applicables aux délits les plus graves pour les consommateurs :** pour les pratiques commerciales trompeuses, les tromperies et falsifications, et les infractions de gravité équivalente, le montant maximal des amendes pour les personnes physiques a été porté à 300 000 euros (contre 37 500 euros précédemment) et pourra aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires, de manière proportionnée aux avantages tirés du manquement, pour les personnes morales. **Ces nouveaux dispositifs assortis d'un renforcement des pouvoirs d'enquêtes et moyens d'action de la DGCCRF, notamment dans la lutte contre les fraudes sur internet ou contre les clauses abusives dans les contrats de consommation, permettront une plus grande effectivité des contrôles et de la régulation de l'économie :** une réponse plus rapide pourra être apportée pour les manquements formels, et les sanctions des faits les plus graves devraient désormais être plus dissuasives. **Tout cet arsenal va permettre au ministère de l'économie de disposer de nouveaux moyens pour garantir l'ordre public économique,** afin d'assurer la protection et la sécurité des consommateurs et de garantir la loyauté dans les relations commerciales.

LED – PRIX NOBEL

Ségolène Royal s'est réjouie mardi 7 octobre de l'attribution du Prix Nobel 2014 de physique aux chercheurs japonais et américain Isamu Akasaki, Hiroshi Amano et Shuji Nakamura pour leur invention de la diode électroluminescente (LED) bleue. Cette distinction récompense des scientifiques qui ont mis au point un procédé innovant faiblement consommateur d'énergie, et qui ont tissé des liens étroits avec le laboratoire Charles Coulomb du CNRS à Montpellier, dont ils sont citoyens d'honneur. **Le comité Nobel a insisté sur l'importance cruciale de la LED bleue pour économiser l'énergie, notamment dans les pays en développement où ces diodes permettent d'accéder à l'éclairage grâce au stockage de l'énergie solaire photovoltaïque.** Sans jamais renoncer à leur idée, malgré le scepticisme ambiant, ces chercheurs ont poursuivi pendant plus de dix ans leurs travaux anticipateurs. Ce procédé, qui a vu le jour dans une start-up, est désormais un objet de notre quotidien, des écrans à cristaux liquides

de nos télévisions, smartphones et tablettes, au laser bleu des DVD Blu-Ray. MM. Akasaki, Amano et Nakamura donnent un bel exemple de l'apport de la recherche à l'innovation technologique et au développement de nouvelles activités industrielles qui améliorent la vie quotidienne et font avancer la croissance verte.

COMMERCE EXTERIEUR – PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE

Matthias Fekl s'est félicité de l'accord trouvé entre Etats membres de l'Union européenne en vue d'une déclassification du mandat de négociation du partenariat transatlantique. C'est un enjeu démocratique fondamental auquel la France est très attachée. C'était l'objet du premier courrier officiel du secrétaire d'Etat, après sa nomination auprès de Laurent Fabius, adressé au commissaire au commerce Karel De Gucht. **Ce résultat s'inscrit dans la continuité des efforts fournis en ce sens par le gouvernement depuis mai 2012.** Matthias Fekl s'est réjoui de cette décision européenne de rendre public le mandat de négociation confié à la Commission en 2013 : « je poursuivrai pour ma part cet effort de dialogue et d'information autour de cette négociation avec une volonté déterminée. **La transparence des négociations commerciales est un enjeu de démocratie. Il faut répondre aux questions que suscite une négociation de cette ampleur.** Je porterai ce message lors du prochain conseil informel des ministres du commerce le 15 octobre à Rome. **Fin octobre, je réunirai le comité stratégique de suivi que j'ai décidé d'élargir, aux côtés des parlementaires, aux ONG, aux syndicats et aux fédérations professionnelles afin d'échanger sur les négociations commerciales en cours** » (M. Fekl, 09/0/14).

ZOOM SUR LE CONSEIL DES MINISTRES

PROJET DE LOI – PLFSS 2015

Marisol Touraine et Christian Eckert ont présenté mercredi 8 octobre un projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2015. En matière de santé, dans le cadre du plan d'économies de 10 milliards d'euros sur 2015-2017, la progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) sera limitée à 2,1%, ce qui représente un effort inédit de 3,2 Mds€ d'économies. **Ces économies reposeront sur une efficience accrue de la dépense hospitalière, la promotion de la pertinence des pratiques et des prescriptions, la rémunération des produits de santé à leur juste prix et le développement des médicaments génériques, et l'amplification du recours aux soins ambulatoires.** La mise en œuvre de ces orientations nécessitera à la fois des dispositions du projet de loi et des actions qui seront menées en dehors de ce cadre. Dès 2014, le projet de loi apporte une réponse à la question du financement des coûts des nouveaux traitements de l'hépatite C, en permettant de limiter les coûts pour l'assurance maladie sans restreindre l'accès des patients à cette innovation. L'ensemble de ces réformes structurelles permet de réaliser le **programme d'économies sans transférer de dépenses vers les patients**, conformément aux engagements du Gouvernement et à la politique menée depuis 2012. **Le PLFSS pour 2015 met également en œuvre les orientations de la stratégie nationale de santé, avec des mesures en faveur :** - des soins de proximité, avec le développement des aides à l'activité médicale en zone « sous-dense » ou isolée, et la définition d'un modèle de financement pour les hôpitaux de proximité ; - de la prévention, avec le renforcement des moyens de prévention dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion du régime général d'assurance maladie, avec la prise en charge des vaccins utilisés par les centres de vaccination, et une réforme du dispositif de dépistage gratuit des infections sexuellement transmissibles afin de le rendre plus lisible et de mieux assurer la continuité entre dépistage et prise en charge ; - et de l'accès aux soins, avec la mise en place du tiers payant intégral pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé au 1er juillet 2015. **Le PLFSS réduit également le déficit de la branche famille de la sécurité sociale** -700 millions d'euros d'économies seront réalisés par ces mesures en 2015- afin d'en assurer la pérennité, par des mesures d'économies ciblées sur certaines prestations familiales. **Ces mesures prolongent la réforme de la politique familiale engagée depuis deux ans**, afin de : - promouvoir l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale : le partage du congé parental sera rééquilibré, et de nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant seront offertes aux familles ; - **mieux cibler les prestations pour permettre un soutien accru aux familles les plus vulnérables**, tout en maintenant l'universalité de la politique familiale ; alors que plusieurs prestations à destination des familles à bas revenus ont été revalorisées, le complément de mode de garde sera diminué pour les familles les plus aisées, et la prime de naissance sera diminuée à partir du deuxième enfant. **Enfin, un certain nombre de mesures améliorent les droits sociaux :** - l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) est revalorisée à hauteur de 800 euros au 1er octobre 2014 ; - une prime de 40 euros sera versée aux retraités dont les retraites totales ne dépassent pas 1200 euros ; - le droit à indemnités journalières en cas d'accidents de travail est ouvert aux conjoints et aides familiaux de chefs d'exploitation agricoles. Les pertes de recettes liées aux mesures du pacte de responsabilité et de solidarité, qui entrent en vigueur en 2015,

sont enfin intégralement compensées par l'Etat, au moyen de transferts de recettes ou de reprises de dépenses. Enfin, des mesures de simplification ou d'amélioration des prélèvements sociaux et de lutte contre la fraude sont inscrites dans le projet de loi. **Le PLFSS pour 2015 permet de poursuivre le rétablissement de la sécurité sociale. Le déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse diminuera de 2 Mds d'euros entre 2014 et 2015.**

COMMUNICATION – CATASTROPHES NATURELLES GARD HERAULT

Bernard Cazeneuve a présenté mercredi 8 octobre une communication relative aux inondations survenues dans le Gard et l'Hérault les 29 et 30 septembre derniers. La dépression météorologique qui a traversé à cette date le Sud de la France a particulièrement touché ces deux départements, où l'intensité des précipitations a provoqué d'importants débordements des cours d'eau, occasionnant de sérieux dégâts sur des biens privés et des infrastructures publiques. Comme cela avait été le cas quelques semaines plus tôt, le Gouvernement a pu à nouveau constater la mobilisation immédiate des services de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs concourant au service public afin de porter assistance à la population. **L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour 109 communes des départements du Gard et de l'Hérault, en application de la nouvelle procédure d'urgence mise en œuvre après cet épisode d'intempéries.** L'arrêté interministériel correspondant sera publié sans délai. Les communes dont la situation n'aurait pu être examinée dans le cadre de cette procédure d'urgence, ou dont le dossier nécessite des expertises complémentaires feront l'objet d'une décision dans les délais les plus courts possibles.

COMMUNICATION – POLITIQUE PUBLIQUE D'ALIMENTATION

Stéphane Le Foll a présenté mercredi 8 octobre une communication relative à la politique publique de l'alimentation. Les quatre axes prioritaires de cette politique sont : - **la justice sociale et l'accès de tous à une nourriture suffisante**, sûre et nutritive, répondant à leurs préférences alimentaires et permettant de mener une vie active et saine ; - **l'éducation de la jeunesse** (élèves des premier et second degrés ; étudiants de l'enseignement général et spécialisé ; apprentis) à une alimentation équilibrée et à un comportement alimentaire responsable, qui doit s'accompagner d'une valorisation des métiers de l'alimentation ; - **la lutte contre le gaspillage alimentaire, par l'information des consommateurs** sur les bonnes pratiques, mais aussi par le renforcement des dons de produits aujourd'hui détruits ou jetés, ainsi que par la promotion d'activités d'insertion via l'activité économique permettant de valoriser ces produits ; - **l'ancrage territorial pour soutenir le modèle agricole français**, les industries agroalimentaires françaises et les emplois qu'ils représentent sur tout le territoire, en valorisant les signes de qualité et d'origine, en favorisant l'approvisionnement de proximité ou d'origine française dans la restauration collective, en s'appuyant sur des plateformes permettant de faire se rencontrer offre et demande. **Le Gouvernement ne met pas en œuvre des normes contraignantes, mais s'appuie sur des projets concrets menés en partenariat avec les acteurs de la chaîne alimentaire et les acteurs des territoires**, avec l'objectif de créer les conditions de leur développement dans tous les milieux de vie (établissements scolaires, de santé et médicaux-sociaux, milieu carcéral, armées,...), dans la restauration collective privée et publique, et dans la distribution de l'aide alimentaire. **Afin de promouvoir de nouvelles initiatives, un appel à projets financé par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a été lancé le 7 octobre** pour soutenir des initiatives concrètes portées tant par des partenaires privés que publics, et s'inscrivant dans les priorités du Gouvernement en métropole comme dans les outre-mer. **Les projets retenus seront présentés au salon international de l'agriculture en février 2015**, afin de faire de la politique de l'alimentation une des thématiques majeures du salon.

COMMUNICATION - FONCTION PUBLIQUE – ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Marylise Lebranchu a présenté mercredi 8 octobre en Conseil des ministres, une communication relative aux élections professionnelles dans la fonction publique. Pour la première fois, le 4 décembre prochain, **près de 5,4 millions d'agents de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière exerceront le même jour leur droit constitutionnel de participation.** Ils sont en effet appelés aux urnes pour élire leurs représentants, pour des **mandats de quatre ans.** Les représentants des organisations syndicales qui seront élus siègeront dans les quelque **22 000 instances de concertation de la fonction publique**, et participeront aux négociations engagées à tous les niveaux pertinents. **Ce scrutin inédit dans l'histoire de la fonction publique** marque un moment fort de la démocratie sociale. Il est essentiel pour l'efficacité et la qualité du dialogue social dans la fonction publique, qui doit reposer sur des organisations syndicales fortes, représentatives de l'ensemble des agents pour la **négociation d'accords, tels que l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales, ou **l'accord sur la prévention**

des risques psychosociaux dans la fonction publique, signé par huit organisations le 22 octobre 2013. **Chaque agent doit être en mesure de pouvoir exercer son droit.** C'est pourquoi les employeurs publics des trois versants de la fonction publique sont invités à prendre toutes dispositions pour organiser sans défaut les opérations électorales. Pour les accompagner, un ensemble d'outils de communication visant à assurer la meilleure information possible sur les enjeux de ce scrutin ont été mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de la fonction publique.

COMMUNICATION – XIIe COMITE SIGNATAIRES NOUMEA

George Pau-Langevin a présenté mercredi 8 octobre une communication relative au XIIème comité des signataires de l'accord de Nouméa. Le comité s'est tenu le 3 octobre 2014, sous la présidence du Premier ministre. Ce comité réunit, autour des signataires historiques de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, les partenaires indépendantistes et non-indépendantistes, ainsi que les principaux dirigeants institutionnels de la Nouvelle-Calédonie, afin de dresser le bilan des actions menées et de fixer les grandes orientations pour l'avenir. **Négocié 10 ans après les accords de Matignon de 1988, et signé le 5 mai 1998, l'Accord de Nouméa prévoit le transfert de certaines compétences vers la Nouvelle-Calédonie.** Il consacre un processus original de décolonisation, dont le point d'aboutissement est la tenue d'une consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2018. **Ce XIIème comité des signataires a donné l'occasion au Premier ministre de rappeler le rôle de l'Etat**, qui demeurera un acteur pleinement engagé pour favoriser le dialogue entre les partenaires locaux, indépendantistes et non-indépendantistes, tout en respectant la parole donnée. **Le XIIème comité des signataires a permis d'échanger autour de quatre sujets** : - s'agissant de l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé que le travail de réflexion se poursuivrait localement, sous l'égide du représentant de l'Etat, afin de préciser les enjeux des trois thèmes qui feront l'objet de la question soumise aux Calédoniens lorsqu'ils seront consultés sur l'avenir de leur territoire : transfert des compétences régaliennes ; transformation de la citoyenneté en nationalité ; statut international ; - s'agissant du corps électoral spécial pour la consultation d'autodétermination, qui diffère du corps électoral pour les élections provinciales et du corps électoral de droit commun, le Gouvernement a pris acte du consensus politique parmi les partenaires calédoniens présents sur l'intérêt qui s'attache à ce que certaines catégories de citoyens calédoniens puissent faire l'objet d'une inscription automatique sur les listes électorales spéciales. Le Gouvernement s'est engagé à conduire dans les meilleurs délais l'expertise juridique de cette proposition, qui nécessitera une modification de la loi organique statutaire ; - **l'Etat a par ailleurs présenté les travaux de définition du périmètre et des modalités des transferts de compétences** en matière d'enseignement supérieur, de communication audiovisuelle et de règles relatives aux collectivités. Ces transferts sont susceptibles d'être opérés en vertu de l'article 27 de la loi organique du 19 mars 1999, sous réserve d'un vote préalable du Congrès de la Nouvelle Calédonie ; - **il a été décidé de relancer les travaux sur la définition d'une « doctrine pays » en matière de nickel**, sous l'angle de plusieurs thèmes stratégiques : la gestion et la valorisation des ressources minières ; l'exportation de minerai brut ; la gouvernance du secteur ou la contribution du nickel à la richesse présente et future de la Nouvelle-Calédonie.

PROJET DE LOI – ACCORD FRANCE CHINE FISCALITE

Laurent Fabius a présenté mercredi 8 octobre un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu. Cet accord, signé à Pékin le 26 novembre 2013, se substituera à la convention fiscale franco-chinoise du 30 mai 1984 actuellement en vigueur. Il permettra notamment de diminuer pour partie les impositions à la source, d'insérer des stipulations spécifiques portant sur des revenus transitant par certaines entités, et de supprimer le dispositif des crédits d'impôt forfaitaires. Cet accord est conforme au modèle de convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il comporte, par ailleurs, le dernier standard en matière d'échange de renseignements, et vise ainsi à renforcer la coopération bilatérale. Au moment du cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, cet accord est l'occasion de souligner à nouveau la qualité des relations entre les deux pays. **Il contribuera à promouvoir les échanges économiques de part et d'autre.**

DECRET – SECURITE INTERIEURE

Bernard Cazeneuve mercredi 8 octobre a présenté un décret relatif à la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure. Ce décret codifie les principales dispositions réglementaires qui concernent la sécurité civile, en particulier l'organisation des secours et la gestion des crises. Après l'entrée en vigueur des dispositions législatives

du code de la sécurité intérieure le 1er mai 2012, la parution de ce décret s'inscrit dans la deuxième étape de codification des dispositions réglementaires, qui permettra d'achever l'élaboration de ce code améliorant l'intelligibilité et l'accessibilité de la norme pour les usagers et les professionnels intervenant dans le domaine de la sécurité intérieure.

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.